



Du Tenten à la Migaronne



Commune de Villespy

Trimestriel : avril – mai – juin 2018

Edito :

Plic, Plac, Ploc... chante la pluie sur le carreau...
En ce printemps pluvieux mais bienfaiteur,
La nature renaît pour notre bonheur,
Et nos réserves d'eau rassasiées,
Régouriront les mois d'été.

« Mars venteux, avril pluvieux rendent le paysan
heureux »

Une pluie d'informations vous attend dans ce
bulletin.

A la lueur de nos réverbères d'antan, chaque goutte
vous mènera vers nos rubriques habituelles.

Bonne lecture à tous !

Le Comité de rédaction



N°16

Mairie de Villespy

04 68 94 21 16

mairie.villespy@wanadoo.fr

Site : www.villespy.fr

lundi, jeudi, vendredi :

14h - 15h30

mardi : 15h30 - 19h

Agence postale communale

04 68 94 20 00

du lundi au vendredi :

9h - 12h

Samedi : 9h - 11h30

Dépôt de pain

Ecoles

Villespy : 04 68 94 28 07

Carlipa : 04 68 94 24 33

Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI

Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM

Tél : 04 68 76 69 40

CIAS

Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères

Ramassage et collecte
sélective mercredi matin

Boucherie Bareil

vendredi : 9h-12 ; 15h-19h

samedi : 9h-12h

Epicerie ambulante

jeudi après-midi

Laiterie EARL Moundy

jeudi matin

Pizza Hervé

jeudi soir : 06 24 92 27 63

**Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de recevoir le bulletin municipal par email.
Pour cela communiquez nous votre adresse, (mairie.villespy@wanadoo.fr)**

Les débuts de l'éclairage public à Villespy 2^e partie

A- L'allumeur de réverbères.

Ce n'est pas un remake du célèbre roman de Maria Suzanna Cummins, paru en 1854 aux Etats-Unis, que nous vous proposons avec ce nouvel article, mais à la suite du précédent, consacré à l'installation de réverbères dans notre commune, les mésaventures survenues à l'acteur incontournable de ce type d'éclairage public, notre « allumeur de réverbères » !

En 1902, on avait installé des réverbères, quatorze exactement, qui dispensaient la chiche lueur de leur lampe à pétrole ; mais une lueur quand même pour pouvoir se diriger sans trop d'encombres par des rues nouvellement repavées à l'occasion. Et pour les allumer –et les éteindre- la municipalité nommait, par adjudication, et pour quatre ans, une personne en charge de cette responsabilité qui devait fournir le pétrole à ses frais, sur ses gages.

Le quinze janvier 1905, l'heureux adjudicataire se nomme Paul Cambon, propriétaire, 38 ans, dont les plus anciens se souviennent sûrement puisqu'il est décédé en 1941, qui l'emporte sur le Sieur Marty, moins disant ; la mise à prix est de 200 f. Pour la somme de cent quatre-vingt-dix francs, il se charge, outre la fourniture du pétrole, d'allumer et nettoyer les lanternes réverbères, à compter du 18 janvier et pour une durée de quatre ans.

Le compte rendu de l'adjudication figurant dans les archives communales, Jean Cros étant maire, précise en outre que « les lanternes devront être allumées du 15 septembre au 15 avril (c'était déjà l'heure d'hiver) soit environ 160 jours de l'année pendant une durée journalière (comprendre nocturne) de trois à cinq heures ; excepté les jours de notre fête locale, de la fête de la St Barthélémy, de notre foire, de la nuit de Noël et de la Fête Nationale, où elles seront allumées toute la nuit. Les dimanches elles seront allumées jusqu'à onze heures du soir. L'agent allumera les lanternes à la chute du jour et les éteindra, lorsque la lune éclairera. »

Sauf que le 9 janvier 1908, l'électricité étant arrivée à Villespy depuis le mois de mai

précédent (cf. article à venir), on lui retire cette responsabilité !

Paul Cambon est furieux évidemment ; dans un premier temps il négocie avec le Maire, pour obtenir une indemnité, arguant d'une décision arbitraire.

Le Maire assure pour sa défense qu'il a bien prévenu l'agent - Maurice Carrosse, garde-champêtre témoin- de cette arrivée imminente afin de l'empêcher de s'approvisionner en pétrole, tandis que l'intéressé soutient que non. Jean Cros assure que « le sieur Cambon n'a tenu aucun compte de [ses] observations et il [lui] a demandé à titre de compensation une somme de 50 francs qui [lui] a paru excessive, étant donné qu'il n'avait allumé et fourni le pétrole que pendant les 9

premier jours de janvier dernier. [Il lui a] offert 40 frs, savoir : 9f pour fournitures faites en pétrole, 12,50 f pour un trimestre de son traitement de 50f et 18,50f, à titre d'indemnité. Cette somme ne lui a pas paru suffisante ».

Le Maire soumet donc la question à son conseil municipal qui décide à l'unanimité, dans sa séance du 14 juin 1908, de lui accorder la somme de 30 f., car

« La demande du sieur Cambon n'est pas fondée, attendu que la résiliation de son prétendu contrat ne peut lui porter aucunement préjudice ; qu'en effet, sur les 190f qui lui étaient attribués annuellement, il ne pouvait réaliser aucun bénéfice puisqu'il s'était engagé de fournir le pétrole nécessaire. »

Paul Cambon porte alors l'affaire devant le Conseil de Préfecture, le 26 juin 1908, pour obtenir 100f d'indemnité. C'est grâce aux pièces de ce procès, conservées aux archives départementales de l'Aude sous la cote 5K 548, que nous avons connaissance de l'affaire.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 9 juillet suivant - Jean Cros, maire, Mas, Pratviel, Danjard, Salvetat, Mons, Roudet, Ourliac et Mons, présents ; Clos, Maza et Leroi, excusés - confirme la décision prise le 16 juin et « est



d'avis, qu'il y a lieu de demander au Conseil de Préfecture l'autorisation de défendre à l'action du sieur Paul Cambon », mémoire à l'appui.

Le 24 juillet, Maurice Carrosse, garde-champêtre, notifie, en l'absence de l'intéressé, à son épouse Julie Carrière, copie du mémoire dressé par la Commune pour sa défense.

Le 4 novembre suivant, l'affaire est plaidée en Conseil de Préfecture

Le 18 novembre l'arrêté définitif est pris et notifié aux parties, nous n'en possédons pas le contenu, mais simplement un courrier de Paul Cambon, daté du 22 novembre 1908. « *Puisque le Conseil de Préfecture n'a pas été assez compétant pour juger mon affaire, veuillez bien être assez bon de m'envoyer mon dossier, ainsi que la délibération*

du Conseil qui a été remise entre les mains de Monsieur le Président, par retour du courrier pour que je puisse me présenter devant qui de droit ».

Nous ignorons ce qu'il advint par la suite mais il y a tout lieu de penser que l'intéressé en fut pour ses frais ; comme quoi la réalité ne fut pas comme dans le roman, où tout se finit bien pour l'héroïne. C'est pourquoi, quand vous vous promènerez, la nuit, dans les rues de notre village éclairé « à giorno », ayez donc une petite pensée pour notre dernier allumeur de réverbères et, à la suite du Petit Prince de St Exupéry imaginez que « *Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint son réverbère ça endort la fleur ou l'étoile.*»

(à suivre)

Jean-Pierre Barès

Annexe : Pour avoir un aperçu de la valeur de la monnaie, voici quelques prix en 1914, relativement contemporains de notre affaire. On estime généralement que le Franc de 1907 équivalait à 3,50€ actuels.

Source : *Généagil 2006*

<u>denrée</u>	<u>1914</u>
1 kg de pain	0,42 franc
1 kg de pommes de terre	0,17 franc
1 kg de beurre	3,02 francs
1 douzaine d'œufs	1,24 franc
1 litre d'huile d'olive	1,47 franc
1 litre de lait	0,27 franc
1 kg de sucre	0,86 franc
1 kg de bœuf	2,01 francs
1 litre de vin de pays	0,46 franc
1 paire de drap fil et coton	16 francs
Le timbre pour lettre	0,10 franc

Quoi de neuf au village

Départ de notre postière :

Officiellement, Maryse SIBRA a pris sa retraite le 31 mars 2018, après 36 années de bons et loyaux services, mais, c'est le 7 avril que l'ensemble de la population s'est retrouvée à la salle polyvalente pour fêter son départ.

Ce fut également l'occasion d'accueillir sa remplaçante : Karine DERKAOUI. Le recrutement

de cette dernière a été mené de pair entre la municipalité et La Poste.

Le départ de Maryse Maryse clôturait ainsi la succession de départs à la retraite des employés communaux. La nouvelle équipe est maintenant au complet.

Les horaires et les services de l'Agence Postale Communale restent inchangés.



La Municipalité a aussi souhaité remettre les médailles du travail, à Monique HODENT (30 ans), Francis SIBRA (30 ans) et Maryse SIBRA (35 ans) afin de les remercier d'avoir donné autant d'années à notre commune.



Budgets :

Le Conseil Municipal du 11 avril dernier a voté les taux des différentes taxes communales et les budgets prévisionnels pour 2018 :

Les taux d'imposition restent inchangés :

Taxe d'habitation : 20,24 %

Taxe foncière bâti : 25,65 %

Taxe foncière non bâti : 86,31 %

Budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 585 956,27 €

Dépenses et recettes d'investissement : 167 086,00 €

A ce jour, la commune dégage un excédent de 262 706 €. Cette somme est comprise dans le montant des recettes de fonctionnement (585 956 €).

CCAS :

Dépenses et recettes : 3 904 €

Assainissement :

Les travaux d'assainissement de l'impasse du couchant ont été validés par le conseil communautaire de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère du 12 avril 2018.

Les riverains seront informés du début des travaux dès que la CDCPLM en aura fixé la date de mise en route.

Elagage :

Comme annoncé dans le dernier numéro, l'élagage est terminé, grâce à Monsieur Pierre POUGET.



Mise en conformité - Accessibilité :

La municipalité a commencé la mise aux normes des bâtiments communaux afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap. Les compétences de notre nouvel employé communal ont permis de réhabiliter dans un premier temps, les toilettes de la salle polyvalente et de la mairie à moindre coût.



Afin de poursuivre cette mise aux normes, un travail a été engagé au niveau de l'aire de jeux et de la petite salle attenante. Ces travaux ont débuté avec l'arrachage des sapinettes comme vous pouvez le constater.



La municipalité a fait une demande de subvention afin d'en poursuivre l'aménagement.

Intempéries :

Après les intempéries, certains fossés aux alentours « du quai de Fontorbes » et de Beauséjour se sont éboulés ou se sont bouchés. Le service voirie de la communauté de communes est intervenu rapidement sur les lieux et en a profité pour réaménager certaines entrées de champs.

Concernant le pont de Portoï, ces mêmes intempéries ont provoqué de gros dégâts sur les piliers et le manteau du pont. Ces travaux seront pris également en charge par la communauté de communes. Le coût étant important, des devis sont à l'étude.



Numérotation des maisons :

Afin de terminer (momentanément) la numérotation des maisons, il est demandé à toutes les personnes n'ayant pas encore de numéro attribué (maisons neuves) de bien vouloir se faire connaître auprès de la secrétaire de mairie.



Recyclotopie :

Une nouvelle association a vu le jour à la Maison des Associations de Castelnaudary. Deux des membres fondateurs, Séverine PLAGNES et Sébastien ANDRES, sont villespinois.

Cette association valorise la récupération d'objets et leur remise en état. Des ateliers et animations ouverts au public permettront d'échanger les savoir-faire autour d'un café. Vous pouvez si vous êtes intéressés vous rapprocher de la Maison des Associations, 1 Av. De Lattre de Tassigny – 11400 Castelnaudary.



Récupération : 1 Tonne de bouchons = 1 fauteuil :



Madame Bernadette Marchais récupère les bouchons plastiques pour une association afin d'obtenir des fonds permettant d'aider au financement de matériel pour des personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information, vous pouvez la contacter à son domicile : 1 route de Lasbordes.

Etat Civil

Mariages :

Jorge Etcheverry Etcheverry et
Karen Da Silva Nazario, le 24 mars

Gilles Pérard et
Valérie Lucet, le 21 avril

Décès :

Laure Guiraud, épouse Portal, le 13 mars
Yvette Estève, épouse Sélariès, le 25 mars

Le coin des associations

Caminam

Calendrier des randos à venir

Dimanche 6 mai	Tour du Pech de Bugarach
Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 mai	Week-end en Camargue
Dimanche 3 juin	Sentier Cathare de Montségur à Roquefixade
Dimanche 17 juin	Étang des Truites (Pyrénées Ariégeoises)
Samedi 7 et dimanche 8 juillet	Week-end dans le Couserans

Pour toute information sur Caminam, consulter notre site <http://caminam.wordpress.com>

Petite Plume

Une Assemblée Générale extraordinaire aura lieu à la fin du mois d'avril. La date précise sera affichée aux lieux habituels. Toute personne intéressée pourra se faire connaître lors de cette assemblée.

Comité des fêtes

Fête 2018

Animations place de la Mairie et place de l'École

Vendredi 22 juin

Soirée tapas/sandwich
Orchestre CRUZ ANIMATION

Samedi 23 juin

Après-midi : concours de pétanque
Repas sur inscription « Gardianne de Taureau »
Soirée animée par le DJ « FUTURIA »

Dimanche 24 juin

Clôture de la fête avec le repas des voisins « Auberge Espagnole »

Manèges sur les trois jours

Des informations complémentaires seront données ultérieurement

Le coin des gourmands :



Voici arrivé le printemps et avec lui les fleurs, les fruits, les légumes. Il y en a que nous connaissons bien dans notre région : **l'asperge !**

Il en existe de plusieurs variétés, l'asperge blanche, verte, violette.

Elle est consommée le plus souvent cuite à l'eau, accompagnée d'une vinaigrette ou mayonnaise mousseline entre-autre...

On peut aussi la cuisiner en tarte.

Voici la recette :

Tarte aux asperges et au saumon fumé

Dans un moule à tarte, placez une pâte feuilletée, piquez le fond avec une fourchette. Préchauffez le four à **180°C**.

Coupez **300 gr** d'asperge en petits bâtonnets. (Réservez quelques pointes pour la décoration)

Dans une poêle, mettez **30 gr** de beurre et grillez légèrement à feu vif les asperges. Dans un saladier, mélangez **2 œufs**, **250 gr** de crème fraîche, sel et poivre.



Disposez les asperges dans le fond de tarte, le saumon fumé en fines lanières.
Ajoutez le mélange préparé ci-dessus à base d'œufs.
Décorez avec les pointes d'asperges et de tomates cerise (facultatif).

Mettez au four **30 à 40 mn.**

Bon appétit !

Al pèiron de l'ostal :

Lo borron

Amont naut lo solelh caufa e se desrantèla
De las brumas d'ivèrn, la Natura bronzís
La soca s'esperpilha ; a sos braces torcits
Los raisses printanencs estacan una estèla.

Dins la plana e sus naut la vinha s'enmantèla
De sa rauba rossenca e lo borron creisis ;
Coma'n parpalhòl d'aur que dins l'aire luisís
Desplèga pauc a pauc sas alas de dentèla.

O borron aimat, filh de nòstre terrador !
Monta dreit cap al cèl jos l'uèlh amistós
dal solelh ;
Que son fuòc daisse un pauc de son arma
Dins lo vin regisclant de ton sen abondos !

La votz de la pineda Paul ALBAREL

Biographie Paul ALBAREL

Paul ALBAREL est né à St-André-de-Roquelonde (Aude) le 12 décembre 1873. Félibre très inspiré, il écrit des poèmes en occitan et publie des recueils dont « La votz de la pineda » où il songe à la nature qui entoure son village natal. Il fait partie des fondateurs de « La cigala narbonesa », revue artistique et littéraire en 1911. Elu en 1918, Majoral du Félibrige (sorte d'Académicien pour l'occitan), il s'installe à Narbonne en 1919. Il fait partie de plusieurs sociétés savantes à Béziers, Narbonne et Carcassonne. Il décède en 1929 à l'âge de 56 ans. En 1974, une rue de Narbonne lui est dédiée et en février 2012, son buste fait face à la médiathèque de Narbonne, aux côtés de la statue d'Ernest FERROUL.

1 Cf Chronique de Gérard JEAN – « Ces femmes et ces hommes qui ont aimé l'Aude » in Lettre d'Information de l'Académie des Arts et Sciences de Carcassonne – 21 février



Le comité de rédaction :

Jean-Pierre Barès, Michèle Bastide, Karine Derkaoui, Monique Hodent, Suzanne Jésuspret, Maryse Lala-Laffont, Pierre Sélariès, Bruno Bareil.